



DEMANDE D'AIDE MENAGERE AIDE SOCIALE

à retourner complétée et signée au
Conseil départemental de l'Oise
Direction de l'Autonomie des Personnes
1 rue Cambry – CS 80941
60024 Beauvais cedex

DEMANDEUR

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE ACTUELLE :

Canton _____

n° de téléphone : _____

REFERENT A CONTACTER

NOM : _____

PRENOM : _____

lien de parenté : _____

ADRESSE ACTUELLE :

n° de téléphone : _____

RESIDEZ-VOUS DANS L'OISE DEPUIS AU MOINS TROIS MOIS ?

OUI

NON → (adresse avant votre arrivée dans l'Oise et date d'arrivée dans l'Oise) :

PRECISEZ S'IL S'AGIT :

DU DOMICILE PERSONNEL

D'UNE RESIDENCE POUR PERSONNE AGEE (Foyer logement)

Adresse avant votre arrivée à la Résidence pour Personnes Agées :

D'UN ACCUEIL FAMILIAL (Loi du 10/07/1989)

Adresse avant votre arrivée en famille d'accueil :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

	LE DEMANDEUR	LE CONJOINT OU LA PERSONNE VIVANT MARITALEMENT
NOM MARITAL (pour les femmes)		
NOM DE NAISSANCE		
PRENOM		
DATE ET LIEU DE NAISSANCE		
N° SECURITE SOCIALE		
NATIONALITE		
Date d'arrivée en FRANCE (pour les étrangers)		
SITUATION DE FAMILLE marié(e), divorcé(e), veuf(ve), concubin(e), pacte civil de solidarité, célibataire		
REGIME de RETRAITE PRINCIPALE (*)		
Lieu de résidence actuelle du demandeur et son conjoint (avec date d'arrivée et départ)		

Bénéficiez-vous (ou votre conjoint) :

- de la Majoration Tierce Personne (MTP) OUI - NON
- de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) OUI - NON
- de l'Aide Ménagère Caisse de Retraite OUI - NON
- de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) OUI - NON

MESURE DE PROTECTION JURIDIQUE

Faites-vous l'objet d'une mesure de :

- Sauvegarde de justice Tutelle Curatelle
(si oui joindre un justificatif)
- d'Accompagnement Social Particulière d'Accompagnement Judiciaire
(si oui joindre un justificatif)

NOM ET ADRESSE de la personne et date de naissance ou de l'organisme chargé de cette mesure :

N° de téléphone :

(*) c'est à dire celui auprès duquel vous avez cotisé le plus longtemps.

RESSOURCES

NATURE DES RESSOURCES	DEMANDEUR MONTANT MENSUEL	CONJOINT ou PERSONNE VIVANT MARITALEMENT (montant mensuel)
<u>Pensions et retraites :</u> <ul style="list-style-type: none">• Propre (acquis à titre personnel)		
<ul style="list-style-type: none">• Reversion (acquis suite au décès du conjoint)		
Allocation solidarité aux personnes âgées		
Rente accident du travail et maladies professionnelles		
Pension d'invalidité		
Pension militaire		
Pension veuve de guerre		
Pension d'ascendant ou de descendant		
Rentes viagères		
Prestations familiales Allocation logement, APL		
Salaires		
Bénéfice artisanal ou commercial		
Allocation adultes handicapés		
Autres ressources		

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A UNE DEMANDE D'AIDE A DOMICILE

Aide-Ménagère Aide Sociale :

- si mesure de protection (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, ...) : copie du justificatif de la mesure ;
- la photocopie du livret de famille, carte nationale d'identité ou extrait de naissance ;
pour les étrangers : justificatifs de résidence en France (copie recto verso du titre de séjour)
ou de la carte de résident ou passeport de la Communauté Européenne ;
- copie des trois derniers relevés bancaires ou extrait de compte justifiant les ressources du demandeur et de son conjoint ;
- copie du dernier avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu ;
- relevé d'Identité Bancaire ;
- attestation du montant des différentes retraites ou l'attestation de votre CAF précisant le montant des allocations perçues ;
- pour les moins de 65 ans, la photocopie recto-verso de la carte d'invalidité à 80% ou justificatif de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH) au titre de l'article L.821-2 du code de la sécurité sociale.

Conformément à la décision modificative n°2 du département en date du 18.10.2001, les recours en récupération sur succession, legs et donation pour l'Aide-Ménagère, l'Allocation Représentative des Services Ménagers versées après le 31.12.2001 sont supprimés.

L'Aide-Ménagère Aide Sociale n'est pas cumulable avec l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement.

Conformément au règlement n°2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces données personnelles. Ces données sont conservées conformément à la réglementation en vigueur. Vous pouvez adresser toute demande concernant vos données personnelles par voie électronique à l'adresse mail : delegue-rgpd@oise.fr ou en écrivant au Conseil départemental de l'Oise, à l'attention du Délégué à la Protection des Données – 1, rue Cambry- CS 80941 – 60024 BEAUVAIS CEDEX.

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus indiquées et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant au dossier.

En application de l'article 5 de la loi n° 92-722 du 29 juillet 1992 et de l'article L.133-2 du CASF, les services instructeurs vérifient les déclarations des demandeurs.

A cette fin, ils peuvent demander toutes les informations nécessaires aux administrations publiques et notamment aux administrations financières, aux collectivités territoriales, aux organismes de sécurité sociale, de retraite complémentaire, d'indemnisation du chômage ainsi qu'aux organismes publics et privés concourant aux dispositifs d'insertions ou versant des rémunérations au titre de l'aide sociale à l'emploi, qui sont tenus de leur communiquer.

FAIT à _____ **le** _____

SIGNATURE